Envoyé en préfecture le 13/09/2023 Reçu en préfecture le 13/09/2023



# SÉANCE du CONSEIL WUNICIPAL du MERCREDI 6 septembre 2023

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le jeudi 24 août 2023, s'est réuni le mercredi 6 septembre 2023 à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

#### Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à	Heure d'arrivé e	Heure de départ
BARBET Sylvie	Х				
BIET Thomas		Х	Christian BODERE		
BODERE Christian	Х				
CIPRIANO Evelyne		Х			
COCHOU Christine	Х				
DANIEL René-Claude	Х			19H00	
DEFANTE Antoine		Х	Roger PERON		
GLEHEN Danièle		X	DANIEL LE BALCH		
GODEC Pascal	Х				
GUEGUEN Johan		Х			
KERRIOU Christian		X	Gaëlle LE GALL		
LE BALCH Daniel	Х				
LE CLEACH Henri	Х			+0	
LE CORRE Gaëlle	Х				
LE GALL Gaëlle	Х				
LE GOFF Françoise	Х				
Lopere Lénaïg	Х				
PERON Roger	Х				
RANZONI Michèle		Х	Christine COCHOU	,	
SEITHER Charles	Х				
STRUILLOU Audrey	Х	7			
TANNEAU Jean-Luc	. X				
Volant Laure	Х				

Nombre de conseillers :

- en exercice: 23

- présents

15 au début de la séance

- votants

21

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET

ID: 029-212900724-20230913-DEL2023 064-DE

## 16) Del 2023-064 T Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de

Nomenclature: 7.5.5 - Finances Locales - Subventions accordées aux personnes morales

#### Rapporteur: Monsieur Daniel LE BALCH

Le rapporteur expose que le 10 septembre à venir l'amicale des sapeurs-pompiers de Cap-Caval organise le congrès départemental des anciens sapeurs-pompiers du Finistère. Il sollicite à ce titre une subvention.

Elle servira à financer le vin d'honneur d'une valeur totale de 2 236 € TTC. Il est proposé au conseil que chaque commune subventionne ce montant au pro-rata des populations de Tréffiagat, Plomeur, Penmarc'h et Le Guilvinec. Pour cette dernière le taux est de 19 % (population totale Insee au 1er janvier 2023).

Soit la somme de 424.84 € (arrondi 425 €)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé rapporteur, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve cette subvention de 425 €
- Autorise Monsieur le Maire à effecteur toutes les démarches afférentes.

Fait au Guilvinec, le 06/09/2023

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME LE MAIRE,

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

